

Analyse de risques - Approche théorique (Recyclage conseiller en prévention)

 7 h  154,00 €

Public

Recyclage destiné aux conseillers en prévention

Prérequis

La thématique s'adresse principalement aux conseillers niveaux III et II.

Objectifs

Le Code du Bien-Être au Travail, Livre II - Titre 4 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention recommande un recyclage annuel de 3 jours afin de rester informés des modifications dans la réglementation et des progrès scientifiques dans le domaine.

Suite à la parution de la directive européenne cadre en sécurité (Directive 89/391/CEE du 12 juin 1989), l'évaluation des risques est obligatoire. La loi du 4 août 1996 sur le bien Être au Travail et les arrêtés d'application (27 mars 1998) traduisent cette directive en droit belge :

Art.9 « L'employeur doit disposer d'une évaluation des risques pour la santé et sécurité au travail, y compris ceux concernant les groupes de travailleurs particuliers ».

Cette formation abordera les méthodes d'analyses de risques de façons théoriques.

Une seconde journée est planifiée sur **des études de cas pratiques (<https://www.formation-continue.be/product/4025>)** le 8/12/25

Informations pratiques

› Droit d'inscription

154,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

› Horaires

 Liège

› Le 12 novembre 2025
De 8h30 à 16h30

› Certificat - Attestation

Attestation de recyclage

> Aides sectorielles à la formation